



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, août 2018

## Avis à la population

Le Valais compte un très grand nombre de monuments et de sites historiques. Ils témoignent de l'évolution de notre société et font le succès touristique de ce canton. Ce patrimoine bâti permet de maintenir l'identité culturelle de nos villes, villages et quartiers.

C'est pourquoi la législation fédérale (LPN), la loi cantonale des constructions (LC) et l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la terminologie dans le domaine de la construction (AIHTC) exigent de prendre des mesures afin de préserver l'intégrité et l'authenticité de ce patrimoine.

De ce fait, les Communes sont tenues d'établir un inventaire du patrimoine bâti en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA).

Pour notre commune, M. Patrick Giromini, architecte indépendant et chargé de cours à l'EPFL, et ses collaborateurs, parcourront nos rues pour la réalisation de ce travail durant les années 2018 et 2019.

Pour effectuer cette tâche, l'architecte doit procéder à **une vision locale sur chaque chalet situé en zone à bâtir** afin d'établir une fiche technique de chaque bâtiment. Par contre, il ne pénétrera pas à l'intérieur de ces derniers.

S'agissant d'un travail d'envergure, il n'est pas envisageable de prendre rendez-vous avec chaque propriétaire ou locataire d'une habitation.

Nous vous prions donc de leur réserver un bon accueil si vous les rencontrez devant votre domicile ou dans nos rues.

Un grand merci pour votre collaboration et votre compréhension.

LE SERVICE DE  
L'ÉDILITE ET URBANISME